

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
TRANSCOLLINES
VOLET TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
MERCREDI LE 29 MARS 2023 À 14H00
PAR COURRIEL**

Présences :

Beausoleil, Francis
Bergeron, Claude
DesRoches, Nicole
Gauthier, Benoit
Legros, Benoit
Ouellet, Simon
Phaneuf, Julie
Turcotte-Robertson, Stéphanie

**Ordre du jour de la rencontre ordinaire du conseil d'administration
Transports Adaptés et Collectifs des Collines
Mercredi 29 mars 2023 à 14h00
Salle du conseil de la municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour, Val-des-Monts, QC, J8N 4E9**

- 1- **Mot de bienvenue et présences**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Élection des Officiers et signataires**
 - 3.1 Élection des Officiers (exécutif)
 - Président;
 - Vice-Président;
 - Secrétaire-Trésorier.
 - 3.2 Signataires de la corporation (3)
 - 3.3 Délégués au CA de Transcollines-RITC 2023 (3)
- 4- **Tableau des membres du CA (à compléter)**
- 5- **Administration**
 - 5.1 Résolution concernant la démarche de dissolution de l'organisme
- 6- **Varia**
- 7- **Levée de l'assemblée**

***Prochaine rencontre, 27 septembre 2023 11h00 (budget 2024)**

1- **Mot de bienvenue et présences**

Considérant un enjeu de quorum lors de la séance prévue le 29 mars 2023 à 14h00, la séance se déroule électroniquement par courriel.

Monsieur Simon Ouellet constate le quorum et ouvre l'assemblée par courriel à 10h00 le 30 mars 2023. Il agira à titre de président de la rencontre.

2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Phaneuf d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité
2023-08**

3- **Élection des Officiers et signataires**

3.1 Élections des Officiers (exécutif)

Considérant la résolution 2023-12 au point 5.1, il est suggéré de renouveler l'exécutif 2022 pour une année supplémentaire. L'ensemble des membres est en accord avec cette proposition.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron de procéder au renouvellement de l'exécutif 2022 pour l'année 2023 en confirmant la nomination des officiers suivants :

Président

Madame Julie Phaneuf titulaire du poste de présidente.

Vice-président

Monsieur Benoit Gauthier titulaire du poste de vice-président.

Secrétaire-trésorier

Monsieur Simon Ouellet titulaire du poste de secrétaire-trésorier.

Les membres de l'exécutif sont formés des deux titulaires des postes ci-haut mentionnés et du Directeur général et secrétaire-trésorier, celui-ci n'a pas le droit de vote.

**Adoptée à l'unanimité
2023-09**

3.2 Signataires de la corporation (3) au compte 165 283 Transports Adaptés et Collectifs des Collines, 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil que les signataires à la Caisse Desjardins Hull-Aylmer soient :

Transports Adaptés et Collectifs des Collines : 165 283

- Madame Julie Phaneuf, Présidente
- Monsieur Benoit Gauthier, Vice-Président
- Monsieur Simon Ouellet, Directeur général et secrétaire-trésorier

De plus, il est résolu d'exiger en tout temps 2 des 3 signataires sur les effets bancaires.

**Adoptée à l'unanimité
2023-10**

3.3 Délégués au CA de Transcollines-RITC 2023 (3)

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Phaneuf de nommer comme suit les trois délégués au conseil d'administration de la RITC en matière de représentation des volets de transports adaptés et collectifs et le tout conformément au protocole d'entente en vigueur entre les deux organismes :

- Madame Julie Phaneuf, présidente
- Monsieur Benoit Gauthier, vice-président
- Madame Nicole DesRoches, représentante de la communauté

Et

DE MANDATER ces trois délégués à déposer au conseil d'administration de la RITC les priorités pour l'année 2023 pour le volet transports adaptés et collectifs.

**Adoptée à l'unanimité
2023-11**

4- Tableau des membres du CA

Voir annexe.

5- Administration

5.1 Résolution concernant la démarche de dissolution de l'organisme

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais offre un service de transport collectif en milieu rural sur son territoire depuis 2002;

ATTENDU QUE les différents volets de service de transport de personnes sont offerts sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et Transports adaptés et collectifs

des Collines (TACC) fonctionnant tous deux en guichet unique sous l'appellation commune de « Transcollines »;

ATTENDU QUE TACC était l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté et de transport collectif en milieu rural et que cette délégation de mandat était encadrée par un protocole d'entente renouvelé le 20 juin 2018 par la MRC des Collines-de-l'Outaouais (résolution numéro 19-06-242) alors que le transport en commun est offert par la RITC et relève des municipalités locales de la MRC;

ATTENDU QUE cette structure de service à deux niveaux et de gouvernance à deux composantes a été mise en place en 2013 et répondait aux besoins du territoire à l'époque, mais que, dix ans plus tard, cette structure a significativement perdue en pertinence, notamment en regard de la complexité de sa gouvernance qui n'est plus justifiée, ni en termes de service, ni en termes de financement;

ATTENDU QUE le service de transport collectif rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais présente des difficultés inhérentes à son mode d'opération actuel rendant tout développement impossible et son maintien difficile;

ATTENDU QUE la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais offre une opportunité de réorganiser et développer l'offre de service de transport collectif rural;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais bénéficie d'un soutien financier du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour son service de transport collectif rural et que la RITC reçoit du financement dans le cadre du volet I du même programme pour son service de transport en commun;

ATTENDU QUE des modifications au PADTC ont été apportées et que les nouvelles modalités prévoient notamment que les organismes qui, jusqu'en 2021, comme c'est le cas pour le territoire des Collines, recevaient des aides financières pour l'exploitation des services dans le cadre des volets I et II du PADTC, les aides financières seront cumulées;

ATTENDU QUE ces nouvelles modalités du PADTC offrent une opportunité de réorganisation du service de transport collectif rural pour le territoire des Collines et qu'une proposition en ce sens a été présentée par la direction de Transcollines et bien reçue à la fois par le conseil de TACC, la direction de la MRC et les responsables du PADTC du MTQ;

ATTENDU QUE la réorganisation envisagée prévoit la dissolution de TACC et la délégation du mandat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la RITC pour l'organisation et la gestion de ses services de transport de personnes;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution n° 20-02-035 mettant fin à l'entente qu'elle avait avec TACC pour l'organisation de son service de transport adapté et de transport collectif rural;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (résolution n° 20-02-037) et la RITC (résolution n° R23-03-18) ont convenu de confier à la RITC le mandat d'organiser et gérer pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais l'ensemble de ses services de transport de personnes conformément à la compétence exercée par cette dernière et que les deux parties ont entériné une entente encadrant ledit mandat;

ATTENDU QUE la RITC a adopté la résolution n° R23-03-27 signifiant sa volonté de collaborer pour effectuer une transition diligente et efficace en regard des parties impliquées et de la clientèle desservie ainsi que la volonté de ce conseil d'accueillir les représentants délégués par celui de TACC jusqu'à ce que la gouvernance de la RITC soit revue afin de pallier aux lacunes de représentativité qu'occasionnera la dissolution de TACC;

ATTENDU QUE TACC est désormais sans mandat et sa mission remplie par la RITC;

ATTENDU QUE l'article 78 des règlements généraux de TACC prévoit que l'organisme pourrait être dissout lors d'une décision de l'assemblée générale de cesser toutes les activités et que, en cas de liquidation ou de distribution des biens de TACC, ces derniers seront dévolus à un ou des organismes à but non lucratif du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais œuvrant dans un domaine semblable ou à tout autre organisme, selon la décision du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron et appuyé unanimement;

DE MANDATER la direction générale d'entamer les démarches nécessaires à la dissolution de Transports Adaptés et Collectifs des Collines (TACC) suivant les modalités définies à l'article 78 de ses règlements généraux;

DE RECONNAÎTRE que le mandat confié par la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) s'inscrit dans la continuité du mandat précédemment confié à TACC et de reconnaître la RITC comme le successeur de TACC dans la prestation de ses services et la réalisation de sa mission;

DE CÉDER à la RITC tous les actifs de TACC et le transfert de ses ressources financières afin de permettre la poursuite de la prestation de service et son développement;

DE SIGNIFIER à la RITC la volonté de collaborer pour effectuer une transition diligente et efficace en regard des parties impliquées et de la clientèle desservie ainsi que la volonté de ce conseil de déléguer des représentants délégués à celui de la RITC jusqu'à ce que la gouvernance de celle-ci soit revue afin de pallier aux lacunes de représentativité qu'occasionnera la dissolution de TACC;

D'ORGANISER une assemblée générale extraordinaire afin de rendre officielle la dissolution de l'organisation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, sa présidente, madame Julie Phaneuf, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier,

monsieur Simon Ouellet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de TACC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité
2023-12**

6- **Varia**

Aucun sujet n'est discuté pour ce point.

7- **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil de faire la levée de l'assemblée par courriel le 31 mars 2023 à 9h58.

**Adoptée à l'unanimité
2022-13**



Simon Ouellet
Président de l'assemblée
Directeur général et secrétaire-trésorier



Stéphanie Turcotte-Robertson
Secrétaire des minutes